

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-162

Le conseil d'administration s'est réuni le 25 septembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 14 septembre 2018.

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
VU le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
VU les statuts de l'Université ;
VU la délibération du conseil d'administration du 12 janvier 2016 validant la possibilité d'une modulation de service de 64HETD pour les MCF stagiaires.

Point de l'ordre du jour : Ilème Partie – P.2.6 – Modulation du service d'enseignement pour les MCF recrutés à compter du 1^{er} septembre 2018

Il est proposé aux conseillers d'approuver une modulation de service de 47HETD pour les MCF stagiaires affectés à Paris Descartes en complément de la décharge de 32HETD réglementaire fixée par l'article 32 du décret statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 29 Abstentions : 00 Votes exprimés : 29 Contre : 00 Pour : 29</p>

Fait à Paris, le 09 OCT. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le : 09 OCT. 2018
Transmis au Recteur le : 09 OCT. 2018